

COMMUNIQUE DE PRESSE

Karos, la nouvelle application de covoiturage domicile-travail proposée par la Communauté de Communes du Pays de Barr

La Communauté de Communes du Pays de Barr a choisi Karos, une application nationale afin de favoriser le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

A partir du 13 mai, les habitants et travailleurs du territoire pourront profiter de ce nouveau service de covoiturage.

Pourquoi favoriser le covoiturage domicile travail ?

Si on est déjà familier avec le covoiturage pour partir en vacances, on l'oublie un peu plus au quotidien. Pourtant, 67% des trajets réalisés en voiture sont des trajets domicile-travail.

L'avantage du covoiturage quotidien est de compenser ses frais de voiture tout au long de l'année. Mais, au-delà des économies réalisées (en moyenne 97€ par mois), le covoiturage quotidien ne présente que des avantages : réduction des émissions polluantes, gain de temps et rencontres de nouvelles personnes.

Karos, un nouveau service de mobilité au Pays de Barr

Le covoiturage de courte distance est une alternative intéressante à la voiture individuelle, et est un très bon complément d'une offre de transport collectif.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays de Barr a décidé d'encourager la pratique du covoiturage quotidien. L'objectif est de répondre aux problématiques identifiées : compléter l'offre de transports existante, désengorger les axes routiers et favoriser les mobilités douces.

Karos, le nouveau service proposé, étoffe ainsi le panel des alternatives à la voiture individuelle, aux côtés du réseau de transport. Il répond à une demande d'habitants qui n'ont pas d'autres possibilités que de se déplacer en voiture ou qui sont engagés dans une mobilité plus vertueuse.

Karos est subventionné par la Communauté de Communes du Pays de Barr avec une tarification avantageuse pour les conducteurs et les passagers

La Communauté de Communes du Pays de Barr participe à hauteur d'1 euro par voyage et par passager pour les trajets de 2 à 80 km.

La rémunération du conducteur couvre le prix de l'essence et permet d'économiser en moyenne 97 euros par mois. Le calcul des frais et le paiement se font via l'application.

- A noter également que pour les entreprises ayant souscrit au programme « 3 millions de covoitureurs », un financement complémentaire au titre des certificats d'Économie d'Énergie sera apporté sur les 6 premiers mois.

Zoom sur la Prime Covoiturage de 100€ du gouvernement

Depuis le 1er janvier 2023, l'Etat met en place une [prime covoiturage de 100€](#) pour soutenir le covoiturage. Les conducteurs devront utiliser une application comme Karos, et recevront la prime sous la forme d'un versement progressif. **Une première partie au 1er covoiturage et le reste au 10e covoiturage, dans un délai de 3 mois** à compter de son 1er covoiturage.

Sur Karos, la prime est versée en **deux versements de 50€**. Les bénéficiaires disposent de la prime comme bon leur semble, car elle est directement versée sur leur compte en banque. **Tout se passe directement dans l'application.**

Offre de lancement dans le cadre du défi "Au boulot, J'y vais autrement"

La Communauté de Communes du Pays de Barr participe au défi "J'y vais autrement", qui se déroulera du 13 au 31 mai, avec pour objectifs de réduire les déplacements réalisés en voiture et leur impact sur l'environnement.

Durant toute la durée du défi, la Communauté de Communes du Pays de Barr prend à sa charge l'ensemble des trajets passagers effectués en covoiturage via l'application Karos (cela concerne les déplacements dont le point de départ ou d'arrivée se situe sur le territoire de la Communauté de Communes et dont la distance est comprise entre 2 et 50km).

Karos, une application adaptée à notre territoire

L'application est personnalisée pour offrir une expérience plus locale aux covoitureurs : logos, couleurs, communauté, tarification, etc.

Pour être covoitureur sur Karos c'est très simple ! Une fois l'application téléchargée, il suffit de définir son rôle (passager ou conducteur), puis de renseigner ses adresses de domicile et de travail. Ensuite, l'application va proposer les profils disponibles sur le trajet. L'utilisateur n'a plus qu'à faire son choix ! Aussi, il y a la fonctionnalité "Inviter" qui permet, comme son nom l'indique, de solliciter un ami à covoiturer sur un trajet précis.

Contact :

Morgan VARENNES

Chargée de mission Mobilités
03 88 58 52 27

Vincent KIEFFER

Vice-président en charge de l'Environnement et du Développement Durable
06 72 21 35 28